

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DEVE 13 Signature d'une convention d'exploitation pour l'entretien des espaces verts concédés à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (7e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention d'exploitation pour l'entretien des espaces verts concédés à la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel ;

Vu le contrat de Délégation de Service Public portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel, signé le 23 octobre 2017 entre la Ville de Paris et la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société d'exploitation de la Tour Eiffel une convention pour l'entretien des espaces verts qui lui sont concédés par la Ville de Paris.

Article 2 : La convention est conclue pour la durée restant à courir du contrat de délégation de service public en date du 23 octobre 2017 conclu avec la SETE, soit jusqu'au 31 décembre 2030 sauf prorogation

du contrat de délégation de service public. Dans ce cas, la présente convention d'exploitation sera prorogée d'autant.

Article 3 : Les recettes correspondantes, d'un montant annuel estimé à 376 200 euros HT, seront imputées sur le compte 935 - 70878 Domaine fonctionnel P5113 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO